

TRIBUNE

des services publics

FGTB CGSP

BELGIQUE - BELGIË

P.P. - P.B.

B386

FÉVRIER
2014

GAZELCO



STOP
aux accords
de libre-échange

70^e année - n°2 - février 2014 (mensuel) dépôt CHARLEROIX | P402047 | retour: CGSP place Fontainas, 9/11 1000 Bruxelles

DOSSIER P.4



ÉDITO

Ils ne sont pas
dangereux ;
ils sont en danger !
P. 3



LE MOT QUI PUE

La crise
P. 7



GAZELCO

Programmation sociale
2013-2014
P. 9

À l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, le Bureau des femmes de la CGSP wallonne se penchera sur :

LES VIOLENCES ÉCONOMIQUES FAITES AUX FEMMES

**Le mercredi 12 mars à 10h,
Grande salle de la Régionale CGSP de Namur,
rue de l'Armée Grouchy, 41, 5000 Namur**

Si les femmes belges peuvent être satisfaites de toute une série de droits et de libertés dont rêvent beaucoup de femmes opprimées de par ce monde, elles n'en restent pas moins victimes de nombreuses discriminations sur le plan socio-économique.

En effet, aujourd'hui encore, les femmes constituent le gros du bataillon des travailleurs pauvres et précaires. Elles représentent la majorité des travailleurs salariés à temps partiels ; leur taux d'emploi reste inférieur à celui des hommes sans autre raison que la persistance de stéréotypes de genre et leur salaire moyen reste inférieur de 22 % à celui des hommes...

Nul ne peut plus l'ignorer : l'Europe entière a tourné le dos aux politiques de relance pour s'enfoncer dramatiquement dans une austérité dont les travailleurs ne sont nullement responsables. Les réductions de dépenses publiques visant à assurer une protection sociale sont nettement plus susceptibles d'influer sur les femmes que sur les hommes. Les mesures d'exclusion du chômage qui prendront effet au 1^{er} janvier 2015 toucheront près de 55 000 personnes. 60 % d'entre elles seront des femmes !

La crise apparaît brutalement comme l'alibi rétrograde d'une société capitaliste qui tend à toujours limiter davantage l'individualisation des droits et à restreindre les libertés pourtant chèrement conquises.

Plus que quiconque, les femmes savent combien la crise met en péril les revendications que chaque jour, courageusement, elles mettent sur le métier pour faire évoluer leurs droits. Elles n'ont que trop connu les affres de la misère pour ne pas s'opposer de toutes leurs forces aux conséquences délétères de la crise et de l'appauvrissement généralisé des travailleurs.



Le programme complet de cette activité sera publié dans la prochaine Tribune.

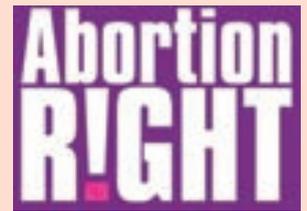
Manifestation pour le droit à l'avortement

Ce mercredi 29 janvier, nous nous sommes joints aux ONG européennes qui ont manifesté à Bruxelles pour soutenir les Droits des femmes espagnoles et le Droit à l'avortement en Europe.

Le 20 décembre dernier, le Conseil des ministres espagnol a approuvé un projet de réforme de la loi actuelle sur les droits sexuels et reproductifs. Si ce projet est voté, l'avortement ne sera possible en Espagne qu'en cas de viol avec plainte préalable ou en cas de grave danger, certifié par deux médecins, pour la santé physique ou psychique de la femme enceinte.

En dehors de ce cadre très restrictif, tout avortement serait considéré comme un crime, ne laissant aux femmes vivant en Espagne que deux possibilités : se rendre à l'étranger pour y bénéficier d'un cadre légal et d'un avortement médicalement sûr ou avoir recours à l'avortement clandestin, avec des risques évidents pour la santé.

La nouvelle loi proposée par le ministre de la Justice espagnol constitue un retour en arrière de trente ans ! En s'attaquant ainsi aux droits des femmes, le gouvernement espagnol renonce à remplir son rôle fondamental de garant de l'égalité et des droits humains.



Ressortissants afghans : la FGTB exige un arrêt immédiat des expulsions

La FGTB insiste pour que les Autorités belges agissent d'une manière qui soit respectueuse des Droits de l'homme.

Depuis le début de cette année 2014, deux ressortissants afghans ont été expulsés vers l'Afghanistan et donc renvoyés dans un pays où leur sécurité ne peut être garantie.

La FGTB réclame la mise en œuvre d'un moratoire sur toutes les expulsions vers l'Afghanistan en raison de la situation sécuritaire sur place. Elle demande aussi l'octroi aux ressortissants afghans d'un titre de séjour provisoire en attendant le réexamen correct de leur dossier.

Il n'est pas acceptable qu'un état de droit comme le nôtre poursuive sa politique actuelle et confine des hommes dans des centres fermés avant de les renvoyer de force vers Kaboul. Au contraire, la Belgique se doit d'offrir des conditions de vie dignes à des familles qui, si elles ne sont actuellement pas expulsées, sont forcées de vivre depuis des mois dans des conditions humaines et sanitaires indignes dans l'église du Béguinage !

La FGTB est solidaire avec les ressortissants afghans qui tentent de faire entendre leurs droits à la sécurité et à la protection depuis des mois dans le cadre d'actions dignes et pacifiques.

**ACTEURS
DES
TEMPS PRÉSENTS**

Ils ne sont pas dangereux ; ils sont en danger !

Les échéances électorales se rapprochent de plus en plus. Le triple scrutin du 25 mai prochain conditionne la vie politique et sociale de notre pays. Les politiques de notre pays ne semblent plus agir et prendre position qu'en fonction de cette échéance, l'élection de nouvelles assemblées régionales, communautaires, fédérales et européennes.

Certains dossiers semblent connaître des évolutions importantes. À titre anecdotique, la spectaculaire évolution de la situation des chevaux « retraités » de la police. Une lettre d'une égérie du cinéma et sympathisante de l'extrême droite aura suffi pour maintenir leurs droits, tant mieux mais pourquoi ne pas garantir la retraite des humains ?

D'autres problèmes semblent inspirer à la classe politique de ce pays, au mieux, un silence gêné, au pire, des discours scandaleux. Il en va ainsi de la situation de quelques centaines de réfugiés afghans. La ministre De Block a ainsi osé comparer l'insécurité en Afghanistan avec celle de sa ville de Merchtem. Pour rappel, l'Afghanistan connaît une situation de guerre depuis plus de 30 ans. Aujourd'hui encore, le taux de mortalité est extrêmement élevé, a fortiori si on est une femme ou si on est membre d'une minorité ethnique ou religieuse. Des millions d'Afghans ont été contraints de fuir leur pays. 95% de ces personnes sont au Pakistan ou en Iran, seule une extrême minorité est venue trouver refuge en Europe. Dans le monde, selon le Haut-Commissariat aux Réfugiés, un réfugié sur quatre est Afghan. Les quelques centaines de réfugiés que le gouvernement belge veut renvoyer dans leur pays ne sont donc pas des profiteurs.

L'expulsion d'étrangers comme l'exclusion des chômeurs sont deux facettes d'une même politique : l'austérité.

Leur présence menace-t-elle l'équilibre de notre pays ? Au contraire, plusieurs études démontrent que les réfugiés, et même l'immigration en général, apportent au pays d'accueil plus de retombées positives d'un point de vue économique que de charges.

Le gouvernement actuel craint que s'il fait un geste d'apaisement sous forme d'un moratoire des expulsions, ce qui est la revendication des Afghans et des associations qui les soutiennent, ça ne soit une voie royale pour Bart De Wever et la N-VA.

Reste l'hypothèse d'une perturbation de l'ordre politique.

L'urgence est de saisir que nous ne pouvons déroger à notre obligation d'humanité ! Accorder notre protection à quelques centaines d'Afghans ne nous menace en rien mais leur refuser ce droit élémentaire leur fait risquer la mort et nous conduit tout droit vers l'inhumanité.

L'expulsion d'étrangers comme l'exclusion des chômeurs sont deux facettes d'une même politique : l'austérité. Un jour, peut-être, nos comptes publics seront dans les normes fixées par des autorités technocratiques et non légitimes mais nous aurons, de manière certaine, abandonné notre qualité d'humanité depuis longtemps.



Ces traités internationaux qui



Alors que l'OMC tente en grandes pompes de relancer un cycle de négociations multilatérales en obtenant pour tout résultat le difficile accouchement d'une souris, l'Union européenne, depuis de nombreuses années déjà, a axé sa politique commerciale extérieure sur la conclusion d'accords bilatéraux de libre-échange (Accords de partenariat économique) et d'accords bilatéraux d'investissement avec des régions ou pays tiers.

Déjà fortement controversés pour leur manque de transparence lors des négociations, l'absence ou la non prise en compte d'études d'impact social et environnemental, et les effets néfastes qu'ils ont sur les champs économiques les plus fragiles, sur les conditions de vie et de travail et sur les services publics, ces accords bilatéraux de libre-échange côtoient à présent des accords beaucoup plus globaux et conséquents, véritables mastodontes dirigés par une oligarchie financière, prêts à écraser tout obstacle sur leur passage.

Pourquoi faut-il s'inquiéter ?

Ainsi, sont en ce moment négociés, dans la plus complète opacité par un groupe de technocrates attachés aux grandes banques et aux multinationales, trois accords déterminants pour l'avenir des services publics et, plus largement, pour celui des droits des travailleurs : **l'Accord économique et commercial global entre l'Union européenne et le Canada, l'Accord de partenariat transatlantique entre l'Union européenne et les États-Unis et l'Accord sur le commerce des services** qui, comme son nom l'indique, est directement attaché à la libéralisation des échanges et des investissements dans le secteur des services, en cours de négociation entre 37 États parmi lesquels l'UE compte pour un seul État.

Ces trois accords, négociés parallèlement à des discussions géographiquement plus lointaines entre les États-Unis et les pays du Pacifique (Accord Trans-

Pacifique), ont en commun de nombreuses caractéristiques qui représentent à plusieurs niveaux une réelle menace.

Menace contre la démocratie : le système « investisseur contre État »

Tout d'abord, le secret dans lequel les négociations ont lieu évince tout débat politique et public sur leur contenu. Nombreux sont les gouvernements qui prennent connaissance des accords une fois le contenu de ceux-ci clôturé.

Ensuite, sous couvert de « favoriser la liberté de circulation des biens et services » et de « faciliter les investissements », le système porté sur la table des négociations est beaucoup plus insidieux qu'un simple accord de commerce. Il consiste en effet, sous prétexte de « contrer les distorsions législatives » (autrement dit, le travail parlementaire), à déplacer les lieux de décision et de règlement des litiges de la sphère démocratique à la sphère privée. Une disposition prévue dans ces accords appelée « **règlement des différends entre États et investisseurs** » (« Investor-State Dispute Settlement ») permet aux multinationales de « *traîner en justice les gouvernements dont l'orientation politique aurait pour effet d'amoinrir leurs profits* » (Lori Wallach, *Monde Diplomatique* novembre 2013). Les trois accords de partenariats cités plus haut prévoient ainsi que « *les législations en vigueur [tant nationales que régionales et locales] se plient aux normes du libre-échange établies par et pour les grandes entreprises, sous peine de sanctions*

commerciales [et/ou financières] pour le pays contrevenant » (op.cit.).

• Une justice de classe

Ainsi, concrètement, cela voudrait dire qu'un cabinet privé d'avocats d'affaires liés à une multinationale pourrait faire prévaloir les intérêts de celle-ci sur la volonté du Parlement et sur toute norme démocratiquement instituée. « *Sous un tel régime, les entreprises seraient en mesure de contrecarrer les politiques de santé, de protection de l'environnement ou de régulation de la finance mises en place dans tel ou tel pays en lui réclamant des dommages et intérêts devant des tribunaux extrajudiciaires* ». Imaginons par exemple Monsanto exigeant de telle commune wallonne qu'elle impose des OGM et du bœuf aux hormones dans la nourriture de ses écoles... Dans ce système, il n'existe aucun droit équivalent pour les institutions démocratiquement élues ou les citoyens qui voudraient contester ce type de décision.

Il ne s'agit donc plus exclusivement, ou même principalement, de commerce, mais de plus en plus d'imposer de nouvelles restrictions à la capacité de l'État de réglementer. De même, alors que l'Union européenne elle-même s'enfonce d'un cran supplémentaire dans l'austérité en adoptant le TSCG, qu'en sera-t-il des quelques balises obtenues parfois de haute lutte dans les directives européennes ? Qu'en sera-t-il, par exemple, de l'exclusion de l'eau du champ d'application de la directive concessions ? Laisserons-nous nos voix être bâillonnées si machinalement ?

Certains États sont réticents à ce système, ou veulent à tout le moins y mettre des balises, mais ils représentent une faible minorité. L'accord UE-Canada, le premier des trois dans le calendrier des ratifications, inclut jusqu'à présent ce mécanisme de tribunal antidémocratique. S'il est maintenu, il sera extrêmement difficile de le faire enlever de l'Accord transatlantique et de l'ACS, l'accord avec le Canada devant servir de tremplin pour celui avec les États-Unis.

Menace contre les droits des travailleurs et le respect des normes sociales et environnementales

Les accords bilatéraux de libre-échange « classiques » ont mené, dans de nombreux cas, à la détérioration des conditions de vie et de travail des populations. Cela se traduit la plupart du temps par des pertes d'emploi conséquentes aux privatisations, une flexibilité accrue, la volatilité des prix des denrées alimentaires, l'augmentation du contrôle par les multinationales sur les services et les ressources naturelles, la non-reconnaissance des droits des travailleurs et des conventions collectives. Un très grand nombre de témoignages apportés par les mouvements sociaux et syndicaux va dans ce sens et ce malgré l'obligation formelle de prendre en compte ces préoccupations lors de la conclusion de l'accord.

• Le contournement des normes

Les trois partenariats évoqués ci-dessus vont plus loin dans le contournement des normes.

En effet, si sur le papier ces accords prévoient le respect des conventions de travail et environnementales, ces dispositions sont dès le départ fort peu utiles car elles n'auront, juridiquement, **aucune force contraignante**.

Par contre, toute entreprise s'estimant lésée par une politique « trop » sociale à son goût pourra obtenir une compensation pour les pertes qu'elle estimera encourir. Des poursuites pourraient par exemple être engagées contre l'État belge s'il maintient l'indexation automatique des salaires ou s'il souhaite augmenter le salaire minimum.

Menace contre les services publics

La mise en œuvre de nombreux accords de libre-échange a mené, dans la plupart des cas, à une détérioration du niveau de qualité, de sécurité, d'égalité de traitement et de promotion de l'accès universel et des droits des utilisateurs (valeurs communes établies dans le Protocole 26 du Traité de Lisbonne) des

services publics via leur libéralisation et leur privatisation.

• Une seconde vie pour l'AGCS

L'Accord général sur le commerce des services (AGCS) promu par l'OMC il y a 15 ans et fortement contesté pour son caractère fossoyeur des services publics, réapparaît aujourd'hui sous une forme plus vicieuse encore, via l'Accord sur le commerce des services. Cet accord, qui concerne 37 pays à l'échelle mondiale, prévoit l'intensification des échanges commerciaux et investissements dans le secteur des services (un marché « juteux » générant environ 70 % du PIB des pays industrialisés), basant la libéralisation de ces derniers sur le principe d'une « **liste négative** » : les gouvernements doivent lister explicitement les services qu'ils ne souhaitent pas voir libéraliser, les autres l'étant automatiquement.

L'accord UE-Canada et l'accord UE-États-Unis (transatlantique) sont sur la même longueur d'ondes, prévoyant par ailleurs un effet « de cliquet » rendant quasiment impossible tout retour à la sphère publique d'un service privatisé. Il est clair également qu'aux termes de cet accord il sera plus difficile aux municipalités d'organiser de nouveaux services sociaux sous contrôle public.

Que faire ?

La priorité face aux menaces que constituent ces différents accords est avant tout l'**information**. Trop nombreuses sont encore les personnes qui ignorent leur existence et le danger qu'ils représentent à tous les échelons de la vie quotidienne de tout un chacun. Et pour cause, leur négociation se fait dans le plus opaque secret.

Il est urgent d'en prendre conscience, et d'inciter à la mobilisation.

L'Accord sur le commerce des services fait déjà l'objet de nombreuses campagnes citoyennes et syndicales à travers le monde, notamment via l'Internationale des services publics (cf. www.world-psi.org).

Quant aux accords UE-Canada et UE-États-Unis, leur ratification devra passer au minimum par le Parlement européen, et au mieux par la signature de l'ensemble des parlements nationaux des États membres de l'Union. C'est la seule porte d'entrée possible à une remise en question de ces accords, et il est donc grand temps de mettre un pied syndical dans cette porte !

Les élections européennes approchent, l'enjeu est de taille, il s'agit purement et simplement de défendre notre droit à la démocratie et à la sauvegarde de services publics de qualité.

Si nous voulons faire entendre notre voix et inverser l'ordre des priorités en faveur des travailleurs, le vote massif, conscientisé, pour un Parlement européen incarnant les valeurs de gauche que nous défendons, s'avère indispensable pour l'avenir de tous(tes).



« Si ça marchait, ça se saurait ! »

L'accord de partenariat transatlantique et celui avec le Canada ont un précédent : l'ALENA (l'Accord de libre-échange nord-américain) signé en 1994 et incluant déjà la disposition juridique « investisseur contre État ».

Résultats :

- dumping sur l'agriculture par les grosses compagnies américaines : 15 millions de paysans mexicains se sont retrouvés à la rue sans moyens de subsistance !
- dumping social commercial via fusions et acquisitions au profit des grosses entreprises et du meilleur prix. Rien qu'au Canada, 350 000 entreprises ont mis la clé sous le paillason. Aux États-Unis, elles seraient près de 400 000. Au Mexique, encore davantage ;
- l'application du mécanisme « investisseur contre État » a déjà coûté au Canada plus de 160 millions de dollars en dommages et intérêts à des entreprises privées, pour avoir suspendu des opérations de forage et d'utilisation de produits toxiques afin d'en évaluer l'impact sur l'environnement.

Cela fait 30 ans que l'on nous vend la recette du libéralisme économique comme la seule possible pour réduire la pauvreté, augmenter la croissance et donc l'emploi et les richesses. Or, depuis 30 ans, le fossé entre riches et pauvres n'a jamais été aussi profond, et le nombre de personnes souffrant de la pauvreté ne cesse de s'accroître.

Un AMI qui ne nous veut pas du bien

L'Accord sur le commerce des services (ACS) est inspiré de l'Accord général sur le commerce des services, mais il n'est pas directement discuté au sein de l'OMC.

Le groupe de négociateurs, auto-dénommés les « vrais bons amis des services », se réunit en marge de l'Organisation mondiale du commerce et va beaucoup plus loin dans la portée des négociations.

Le but : réintroduire par la fenêtre l'AMI (Accord multilatéral sur les investissements) rejeté par la porte par le Parlement européen en 1998.

L'Afrique du Sud, par exemple, a déjà fait savoir qu'elle ne souscrirait à aucun accord où figurerait la disposition « investisseur contre État ».

Conclusion : avec un minimum de volonté politique concertée et coordonnée, il est bel et bien possible de bloquer ces accords destructeurs.

Les cibles c'est nous

La mise en concurrence des travailleurs via des politiques fiscales et sociales différentes, donnant beau jeu à la compétition entre « plus offrants », a déjà les conséquences désastreuses que l'on connaît.

Si l'Union européenne entérine ces accords sous leur forme actuelle, elle permettra le déplacement du pouvoir en se soumettant aux règles supranationales contenues dans ces accords.

Les directives, règlements et protocoles régissant aujourd'hui l'UE n'auraient dès lors plus aucune valeur face aux règles édictées en faveur des intérêts privés sans consultation démocratique.

Parmi les principales cibles d'un tel processus : les secteurs des soins de santé, de l'éducation, et l'eau, biens communs jusqu'à présent sauvegardés de toute commercialisation non balisée.

(Lien utile : www.no-transat.be)

La crise

La crise, la crise, voilà un mot que nous entendons à tort et à travers, voilà un mot qui est ressassé sans cesse et encore plus depuis l'écroulement de la finance mondiale. Ainsi, n'importe quel quadragénaire n'a connu que la crise, celle-ci est en quelque sorte devenue la norme et l'invariant stable de nos sociétés.

Le terme *crise* est supposé évoquer une situation aiguë, conjoncturelle (alors que là on parle d'une situation qui dure depuis les années 70) et sa définition évoque un changement subit, souvent décisif, favorable ou défavorable, du cours d'une maladie ; une période décisive ou périlleuse de l'existence, ou encore une phase difficile traversée par un groupe social.

De quoi la crise est-elle le nom ?

Par ailleurs, l'emballement médiatique qui accompagne « la crise », les « crises » empêche de poser un diagnostic clair sur le fonctionnement du système. Mais de quoi la crise est-elle le nom ? Grâce à la crise, une certaine idéologie du fatalisme fabrique de l'impuissance et de la résignation. Combien de fois n'avons-nous pas entendu l'antienne – et combien de fois allons-nous encore l'entendre d'ici mai 2014 ? – « *C'est la crise, il faut faire des efforts !* » ? C'est en effet à la faveur de « la crise » que nous assistons au démantèlement de toutes les conquêtes sociales offrant une protection au citoyen.

C'est à la faveur de « la crise » que nous assistons au démantèlement de toutes les conquêtes sociales offrant une protection au citoyen.

Grâce au recours généralisé à ce vocable générique, il est aussi possible de confondre les conséquences (l'imposition de l'austérité) avec les causes et les origines (répartition inégale des richesses, dérégulation et libéralisation de l'économie, prédation financière) et ainsi de noyer le poisson et de reporter la culpabilité sur autrui. La crise est ainsi un opérateur commode

qui nous impose des cadres qui ne font que renforcer la domination des schémas de pensée en orientant les politiques économiques depuis quelques décennies.

Une diversion désastreuse

Cette pratique permet de présenter une décision politique comme étant naturelle, sans alternative possible et dans ce cadre-là, l'imposition de l'austérité ou de la rigueur semble être la chose la plus naturelle au monde. Parler de la « crise », c'est faire comme si nous subissions une catastrophe naturelle obéissant à un ordre transcendant toute action politique. Pour le dire autrement et pour citer Mark Twain, « *Quand on a un marteau dans la tête, on voit tous les problèmes en forme de clou* ».

Ainsi, au nom de la crise, des personnes présentées comme des victimes de celle-ci sont en fait exploitées et sacrifiées par les capitalistes à l'œuvre. Et dans ce cadre, il est opportun de se demander si la crise existe réellement ou si elle touche réellement tout le monde : 20 % des plus riches détiennent 60 % du patrimoine. En 2012 (en pleine « crise »), le nombre de millionnaires a augmenté en Belgique de 7 % tandis qu'un quart de la population est dans une situation financière difficile ou est susceptible de tomber dans la précarité. Comment ne pas voir dans le recours au terme de « crise » un effet d'aubaine, un écran de fumée, un leurre, « une arnaque, un récit inventé par une oligarchie mondiale pour préserver ses intérêts »¹.

Une logique de prédation financière

La crise fonctionne comme un mot écran qui cacherait l'état permanent du système, le carburant invisible et



naturel du moteur du capitalisme et constituerait ainsi la valeur refuge de ce dernier. Par ailleurs, ce que l'on appelle « crise » est « un outil politique essentiel pour la gestion des populations aussi bien productives que surnuméraires et si la crise révèle quelque chose, c'est moins la cupidité des « marchés » que la sujétion politique de tous les États à la logique économique »².

Bon nombre de citoyens sont convaincus qu'il n'y a pas d'alternative, ils se trompent.

En somme, l'austérité issue de « la crise » n'est pas une fatalité mais la conséquence de décisions politiques et ce qui a été fait peut être défait. Ainsi, si à la place de « crise », on disait logique de prédation financière, les enjeux seraient assurément plus clairs, et même si cette résistance à la narration de la crise et cet effort de lucidité ressemblent parfois à la volonté de vouloir vider la mer à la petite cuillère, le renversement de perspectives obtenu par le changement sémantique permet de libérer l'imaginaire : bon nombre de citoyens sont convaincus qu'il n'y a pas d'alternative, ils se trompent.

1. Patrick Viveret, « *La crise est une arnaque* », *Libération* 14-15/09/2013, propos recueillis par Sylvain Bourmeau.
2. Eric Hazan, Kamo, *Premières mesures révolutionnaires*, Paris, La Fabrique, 2013, p.19.

Bruxelles prend son avenir en main

Après la mise en perspective politico-historique et le bilan, la seconde journée de séminaire sur les institutions de la Région de Bruxelles-Capitale s'est concentrée sur l'analyse et les perspectives dans le cadre de la 6^e réforme de l'État. Fidèle à son idéal de solidarité, notre syndicat a apporté une réflexion constructive pour les évolutions à venir, tenant compte aussi bien de l'intérêt des travailleurs et de Bruxelles que des intérêts collectifs.



Pour Philippe Van Muylder, secrétaire général de la FG TB-Bruxelles, la réforme est majeure et complexe. Ce sont des compétences importantes qui passeront du niveau fédéral vers les entités fédérées avec les budgets liés de l'ordre de 17 milliards d'euros. Une des conséquences sera que l'État pourra réduire d'un quart ses prélèvements fiscaux tandis que régions et communautés ne recevront que 90 % des budgets initiaux et devront trouver des moyens complémentaires. Cette réforme est aussi considérée comme transitoire dans la mesure où une période de dix ans est prévue pour parvenir à son implémentation complète. Cela implique la révision des lois spéciales de financement qui régissent les transferts de moyens entre les entités selon des clés de répartition qui restent à préciser.

La FG TB impliquée

Devant l'ampleur de la tâche, il était logique que le gouvernement s'attache à réorganiser la structure institutionnelle sans s'occuper du contenu des politiques transférées. Dans son rôle de partenaire social, la FG TB-Bruxelles s'est investie dans l'analyse des implications de ces transferts pour la région bruxelloise, ses travailleurs et ses citoyens pour faire connaître ses options. Elle a été partiellement entendue.

Bruxelles confirme son évolution vers une région à part entière. Ceci se concrétise notamment par l'autonomie constitutive qui permettra au parlement

bruxellois de décider lui-même de sa composition et de son fonctionnement ainsi que de celui du gouvernement tandis que les garanties communautaires, parité linguistique au sein du gouvernement et la représentation des néerlandophones à Bruxelles continueront à être garanties par le fédéral.

Pour la FG TB, Bruxelles s'étend bien au-delà des dix-neuf communes et il faut aborder les problématiques de la région sous l'angle de la communauté métropolitaine s'étendant aux Brabants flamand et wallon afin que ces territoires ne se livrent à une concurrence malsaine.

Rétablir l'équilibre

Bruxelles souffre de certains préjugés et contre-vérités que la FG TB entend démonter pour proposer des solutions réalistes.

Les critiques stigmatisent d'abord la complexité institutionnelle à cause de laquelle Bruxelles serait moins bien gérée que les autres régions. La rigueur des chiffres démontre que le nombre d'élus, les recettes, les subsides, mais aussi les dépenses sont en réalité inférieurs à ceux des autres régions. Ce qui nous inquiète particulièrement en termes de services publics et de services aux publics car Bruxelles en tant que capitale du pays et siège des institutions européennes, connaît d'énormes besoins et contraintes face auxquelles les moyens alloués ne sont pas suffisants. En effet, Bruxelles accueille une forte proportion de travailleurs qui paient leurs impôts en

Flandre et en Wallonie ainsi que des travailleurs européens exonérés d'impôts en Belgique alors qu'ils ont recours aux infrastructures de mobilité et de soins de santé, entre autres, sans contribuer à leur financement. En dépit du refinancement de 461 millions, la clé de répartition de l'IPP reste fondamentalement inadéquate.

En matière d'emploi et de précarité, le problème qui se pose est lié au faible niveau moyen de qualification des demandeurs d'emploi bruxellois. Un paradoxe et un handicap puisque la région est un énorme pôle d'emplois... à forte exigence de qualification.

Exigence de négociation sociale

À l'heure où la 6^e réforme de l'État va être mise en œuvre, il est temps de renouer avec la concertation et la négociation entre organisations syndicales et autorité publique !

De nombreux aspects notamment liés aux transferts de fonctionnaires accompagnant les transferts de compétences sont à préciser. Il est temps d'en finir avec l'antisindicalisme ambiant, entretenu par les médias et qui consiste à présenter de manière réductrice l'action syndicale alors qu'elle est constructive et vise l'intérêt collectif !

Jean-Pierre Knaepenbergh
Secrétaire général de l'IRB

www.cgsp-acod-bru.be



Programmation sociale 2013-2014

Comme prévu, les négociations sectorielles en vue de la conclusion d'une programmation sociale 2013-2014 se sont poursuivies le 9 janvier 2014.

Le futur accord devra pouvoir couvrir la période 2013-2014. Entre-temps, l'année 2013 est évidemment derrière nous.

Par conséquent, dans certains domaines nous ne pourrions plus que travailler avec rétroactivité, ceci sera en réalité peu réaliste vu les points à traiter.

Lors des discussions qui ont précédé, **Gazelco** avait, en front commun avec les autres organisations syndicales, clairement souligné que les négociations se poursuivraient uniquement si au moins deux conditions étaient remplies.

- Une proposition pour l'amélioration du plan de pension extralégale pour les nouvelles conditions de travail (NCT) (> 2002) devait être soumise à examen, une promesse patronale que comportait déjà la précédente CCT sectorielle de programmation sociale.
- Les employeurs devraient pérenniser les droits en matière de régime de départ anticipé pour l'avenir au moins pour les anciennes conditions de travail (ACT) (<2002) mais aussi dans l'esprit des accords conclus à ce sujet.

La première condition a été remplie puisque les employeurs ont bel et bien fait une proposition en vue d'une amélioration. En effet, ils sont prêts à faire un effort pour améliorer la rente d'orphelin qui est prévue dans le plan de pension et pour augmenter les contributions patronales de 10 % après 10 ans d'ancienneté. **Gazelco** a demandé si le patronat était disposé à analyser la possibilité d'une proposition d'augmentation, de par exemple 10 % du capital acquis à la pension. Malheureusement, une organisation patronale a déclaré que ceci n'était pas négociable pour elle. Mais, en principe, la discussion se poursuivra dans cette optique.

La deuxième condition n'a pas été remplie vu que les employeurs ne sont pour l'instant pas prêts à déplacer les droits relatifs au régime de départ anticipé pour toutes les personnes concernées à l'année précédant la première date possible de l'admission à la pension (extensible à 3 ans si les conditions actuelles sont remplies). **Gazelco** a interrogé le patronat sur ses motivations vu que la raison pour laquelle certains employeurs refusent précisément de les pérenniser reste floue.

Nous savons que, sur ce sujet et dans le camp patronal, les avis divergent sur ce sujet mais nous ne savons pas encore précisément quels employeurs sont d'accord et lesquels ne le sont pas, nous n'avons pas encore eu de réponses à ce propos. Le fait de ne pas remplir la deuxième condition sera un point de rupture. En tout cas, il n'est pas question de toucher aux droits acquis.

Les employeurs ont une fois de plus réitéré les points négociables : l'externalisation des soins de santé ambulatoires avec en corollaire un régime de paiement fiscalement plus favorable, l'optimisation fiscale de certaines primes de jubilé, la redéfinition d'une date d'octroi des avantages tarifaires au NCT, l'application de certaines extensions concernant le crédit-temps, les groupes cibles, les heures supplémentaires, les bénéficiaires des soins de santé et le plan de pension extralégale pour les ACT.

Malheureusement, la plupart des propositions patronales ne correspondent pas à nos attentes. De plus, des propositions syndicales manquaient (comme le congé de fidélité pour les NCT) dans leur explication globale. En outre, le patronat a fait un point erroné de la situation sur le dossier du tarif du personnel pour les ACT. **Gazelco** a répété ce qu'il défend depuis toujours comme étant la solution : ***Toute nouvelle formule de calcul tant pour l'électricité que pour le gaz n'est acceptable que dans la mesure où le résultat est équivalent ou plus favorable que la situation actuelle pour le personnel concerné.*** **Gazelco** a également demandé à connaître la raison pour laquelle certains employeurs continuent de bloquer tout ce dossier alors que les propositions, finalement, divergent peu. **Gazelco** souhaite arriver rapidement, mais pas dans la précipitation, à une solution défendable pour toutes les personnes concernées et a pour cette raison à nouveau répété que cette discussion doit se mener indépendamment de la concertation sur une CCT de programmation sociale, qui a parfois tendance à traîner trop longtemps.

Différentes dates ont été fixées dans le courant du mois de février pour poursuivre la négociation.

Nous espérons que certaines positions patronales changeront rapidement.

Si ce n'est pas le cas, les discussions pourraient finalement provoquer un conflit sectoriel.

Le secrétariat fédéral de Gazelco

Le sur l'actualité du secteur de l'énergie

Les débuts d'année sont propices aux bonnes résolutions et aux bilans. Petit retour en arrière sur l'actualité de 2013 et ses impacts futurs.

Prolongation de la centrale de Tihange 1

D'après les dernières informations parues, les groupes français GDF Suez et EDF s'appêtent à signer un accord définitif avec le gouvernement belge portant sur la prolongation de la durée de vie du réacteur de Tihange 1. Pour la porter de 40 à 50 ans, les énergéticiens devraient mettre 600 millions d'euros sur la table.

Propriétaires, chacun pour partie, du réacteur, la filiale de GDF Suez, Electrabel et EDF se sont accordés avec Bruxelles pour conserver 30 % des profits générés par l'activité du réacteur, le reste (1,25 milliard d'euros sur dix ans) revenant à l'État belge.

Sans ces travaux de modernisation, Tihange 1 serait arrivé en fin de vie en 2015. Une échéance qui sera donc repoussée. En revanche, la Belgique prépare la fermeture de six autres réacteurs sans prolongation de durée de vie : Doel 1 et 2 en 2015, Doel 3 et Tihange 2 en 2023, Doel 4 et Tihange 3 en 2025.

Fruit d'une longue négociation, l'accord entre les deux énergéticiens et Bruxelles a été approuvé par le gouvernement en juillet, puis par le Parlement en novembre dernier.

La centrale nucléaire de Tihange, comme chacun le sait, est située dans la région de Liège. Son réacteur numéro 1, mis en service en 1975, a une puissance de 962 MW.

Baisse de la TVA sur l'électricité, de 21 à 6 % au 1^{er} avril

Cette baisse de la TVA sur l'électricité, de 21 à 6 % au 1^{er} avril, devrait entraîner une nouvelle baisse de la facture d'électricité.

Une dernière étude de la CREG indique que les prix de l'électricité et du gaz en décembre ont diminué de respectivement 21 % et 12 % par rapport au mois de décembre 2012.

Pour une consommation de 3 500 kWh d'électricité (consommation moyenne d'un ménage de quatre personnes), la facture totale s'élève à 777,59 euros, ce qui représente **une baisse de 8 %** en un an (847,98 euros en décembre 2012). En ne tenant compte que de la composante énergie de la facture, on constate que la baisse du prix de l'électricité atteint même 21 %, à un peu plus de 72 euros pour 1 000 kWh.

Il ressort en outre d'une comparaison internationale de la CREG, que la Belgique arrive en deuxième position, loin

derrière l'Allemagne, des pays où la facture d'électricité est la plus élevée. Les Pays-Bas et le Royaume-Uni occupent les 3^e et 4^e positions.

Les prix du gaz ont également évolué favorablement pour le consommateur belge, avec un recul de 12 % de la composante énergie et une baisse de 11 % de la facture totale, à 1 524,17 euros pour une consommation moyenne de 23 260 kWh.

Pour le gaz, c'est aux Pays-Bas que le prix est le plus élevé, devant l'Allemagne et la France. La Belgique arrive en quatrième position.

La baisse de la TVA sur l'électricité, de 21 à 6 % au 1^{er} avril, devrait entraîner une nouvelle baisse de la facture d'électricité.

L'énergie éolienne en Belgique

La production éolienne, en Belgique, a battu un record le samedi 21 décembre 2013. Les éoliennes ont fourni l'équivalent de la consommation de 3 230 000 logements, soit presque 70 % des ménages du pays.⁽¹⁾ Avec la production des 615 éoliennes belges (1 540 MW), l'équivalent de la consommation de 3 230 000 logements standards (3 500 kWh/an) a pu être couvert ce samedi de fin décembre 2013, soit 68 % du pays.

Ce chiffre record s'explique par le puissant et stable vent hivernal (84 % de taux de charge sur la journée, non loin des 88 % records du 29 janvier 2013) et par la puissance accrue du parc éolien belge, avec notamment les dernières éoliennes en mer du Nord raccordées au réseau à l'automne 2013, qui ont augmenté la puissance offshore de 380 à 490 MW.

⁽¹⁾ Source APERE – Association pour la promotion de l'énergie éolienne

« Solwatt » laisse la place à « Quali watt »

Quali watt, le nouveau régime de soutien public aux petites installations de panneaux photovoltaïques par les particuliers, a passé sans encombre le cap de la commission de l'Énergie du parlement wallon, où il a été approuvé le mardi 7 janvier avec abstention du MR (opposition).

Ce nouveau régime, qui signe l'abandon du système des certificats verts pour les futures petites installations de moins de 10 kilowatt-crête (kWc), permet l'octroi d'une prime (500 à 600 euros) permettant un remboursement total de l'installa-

tion en 8 ans et un retour sur investissement de 5 % pendant la durée de vie de l'installation (20 ans au moins).

Il succède à Solwatt (en voie d'extinction jusqu'en 2026 pour les anciennes installations), dont le succès l'avait rendu trop coûteux et se répercutait excessivement sur la facture des citoyens et des entreprises.

Disant apprécier la modération des débats comparée aux mois passés, le ministre Jean-Marc Nollet (Ecolo) a déclaré qu'« *Il fallait mettre fin à un système devenu pour partie spéculatif.* »

Les derniers chiffres de la CWAPE font d'ailleurs état de quelque 950 nouvelles installations de panneaux en octobre dernier, là où Quali watt vise à en soutenir un millier par mois. Il espère y voir un premier signe du rétablissement de la confiance.

Le texte doit encore passer en séance plénière pour une entrée en vigueur prévue au 1^{er} mars prochain. Les installations commandées à partir du 1^{er} janvier dernier pourront déjà bénéficier de Quali watt.

Et ailleurs... comment ça se passe ?

L'inextricable réforme du système électrique allemand

En boostant les énergies renouvelables et en fermant son parc nucléaire, l'Allemagne espère réduire de 40 % ses émissions de CO₂. Si l'objectif est louable, l'économie du système reste à créer. Ce sera la priorité du nouveau gouvernement fédéral.

Ce sera l'une des priorités du cabinet Merkel 3. Réformer le système électrique allemand est devenu une urgence absolue, tant au plan économique ou social qu'environnemental. Pour la 4^e année consécutive, le prix de gros de l'électricité devrait chuter, cette année. Selon plusieurs traders interrogés par Bloomberg, ce prix devrait s'établir aux environs de 36 euros le mégawatt : 6 % de moins qu'en 2013 et 32 % de moins qu'en 2010.

Sans surprise, les revenus des grands électriciens allemands fondent à vue d'œil. Cette année, le résultat net récurrent de RWE devrait pratiquement baisser de moitié par rapport à celui de 2013. Avec des conséquences à la clé. D'ici 2016, le géant d'Essen devrait mettre à la porte 16 000 salariés, sur les 67 000 que comptait le groupe au début 2013. Les coupes touchent aussi les investissements. Il y a quelques jours, Innogy, sa filiale renouvelable, a annoncé qu'elle réduisait de moitié la puissance de son champ éolien marin géant de Triton Knoll. De 600 à 900 MW seront finalement mis en service, au large du Lincolnshire, contre 1 200 MW initialement prévus.

Profitable pour les traders (en Allemagne, un térawattheure est échangé entre 7 et 10 fois), la baisse du prix de gros ne

bénéficie pas forcément aux autres parties prenantes du marché de l'électricité. « *Nous constatons aujourd'hui un écart croissant entre les coûts réels du système, les prix du marché et les coûts payés par le consommateur* », rappelait un officiel allemand, lors d'un séminaire franco-allemand sur les énergies renouvelables organisé à Berlin, le 11 octobre dernier.

Moins c'est cher plus c'est coûteux

Vu de loin, plus l'électricité est vendue bon marché sur les bourses, plus le prix du kilowattheure payé par le particulier augmente. Ce paradoxe s'explique essentiellement de deux façons. Une bonne partie des producteurs d'électricité renouvelable sont rémunérés par les tarifs d'achat (dégressifs et plafonnés), lesquels sont financés par une taxe, le prélèvement EEG (prélèvement destiné à financer les énergies renouvelables et payé par les grosses industries énergivores). L'an passé, ce cousin de la CSPE française (contribution au service public de l'électricité) a coûté 18,5 milliards d'euros aux consommateurs allemands (5,3 cents d'euro/kWh). Cette année, le montant de la facture devrait dépasser les 21 Md€.

Autre problème, le courant « vert » jouit d'une priorité d'injection sur les réseaux, au nom du « merit order ». En principe positive pour l'environnement et l'économie des secteurs éolien et solaire, cette disposition légale entraîne mécaniquement une hausse du prélèvement EEG. Elle contribue aussi à perturber les marchés de l'électricité, où certains jours de grands vents, le MWh allemand est vendu à prix... négatif. De quoi sabrer la rentabilité de moyens de production moins prioritaires dans l'ordre de bienséance économique, comme les centrales à gaz.

Tous les coûts augmentent

L'accroissement des capacités renouvelables apparaît donc bien comme à l'origine de l'inflation du montant des factures d'électricité. Emprunter pareil raccourci est un peu réducteur. Une part importante des champs éoliens et des fermes solaires allemands ne bénéficient pas des tarifs d'achat. Selon les dernières statistiques des 4 gestionnaires de réseau de transport allemands, les exploitants de 34 650 MW de capacités vertes (dont 26 500 MW éoliens), représentant 40 % du parc renouvelable allemand et vendent leur production directement sur les marchés, sans toucher un cent de subventions. Par ailleurs, d'autres coûts ont explosé. En 2012, le coût de la production, du transport et de l'exploitation de toutes les centrales conventionnelles, facturé aux usagers, représentait 14,17 cents/kWh, contre 8,62 cents en 2000.

Faible bénéfice carbonique

Le bénéfice climatique est-il au bout de la pale d'éolienne ou du panneau photovoltaïque ? Pas évident. Selon l'Agence internationale de l'énergie, les électriciens d'outre-Rhin ont

rejeté, en 2011, 351 millions de tonnes de CO₂ : autant qu'en... 1999. Malgré l'accroissement de leurs capacités renouvelables, le facteur carbone d'E.ON, de RWE et de Vattenfall s'est dégradé. En 2001, les trois énergéticiens émettaient respectivement 75, 125 et 71 Mt CO₂. Leur facteur carbone (émission rapportée à la production) atteignait, respectivement toujours, 429, 700 et 394 grammes de CO₂/kWh produits. Onze ans plus tard, le bilan est sombre : les émissions ont fortement progressé et le facteur carbone s'est dégradé.

Retour de « King Coal »

Cette évolution risque de se poursuivre. En Europe, les prix du charbon poursuivent leur dégringolade. Cette année, affirme Bloomberg, les électriciens du nord-ouest du continent paieront 82,4 dollars (99,30 €) leur tonne de charbon vapeur : 19 % de moins qu'en 2013. Conséquence : les électriciens ferment des capacités au gaz naturel et construisent ou rouvrent des centrales au charbon. Dans les deux prochaines années, 8 centrales au charbon, dont une de 1 500 MWe, devraient être mises à feu en Allemagne.

Ce mouvement vers « King Coal » n'est pas freiné par le coût de l'émission du CO₂. Depuis des mois, le prix du quota européen se traîne entre 4 et 5 €. Et les perspectives ne sont pas bonnes, là non plus. Les analystes estiment que le permis pourrait voir son prix doubler, cette année, sous l'effet du gel temporaire de l'allocation de 400 millions de quotas. Or les économistes du carbone rappellent que le prix du quota n'influera pas sur la stratégie des énergéticiens, tant qu'il restera inférieur à 25 €.

Financer 1 000 milliards d'investissements

Les perspectives environnementales du marché allemand restent incertaines. Pour parachever son Energiewende (grâce auquel l'Allemagne pourrait baisser de 40 % ses émissions de CO₂ entre 1990 et 2020), Berlin doit poursuivre le développement des énergies renouvelables. Publié en 2010, le plan national pour les énergies renouvelables estime que 45,8 gigawatts d'éolien, 52 GWc de solaire (photovoltaïque et solaire à concentration), 8,8 GW de centrales à biomasse et 4,3 GW d'hydroélectricité seront en service dans 6 ans. Pour le moment, le parc d'énergies vertes comprend essentiellement 33 GW d'éolien et 35 GWc de centrales solaires.

Ces installations devront être raccordées aux réseaux de transport et de distribution. Selon les projections du gouvernement fédéral et des quatre gestionnaires des réseaux de transport, 3 800 kilomètres de nouvelles lignes à haute tension devront être tirées (ou enterrées) d'ici 2020 pour équilibrer le réseau. Autre travail d'Hercule : la fermeture et le démantèlement du parc nucléaire, dont la méthode et le financement ne sont pas encore définis.

Dans un entretien accordé au Frankfurter Allgemeine (quotidien allemand) en février dernier, l'ancien ministre de l'environnement, Peter Altmaier, estimait à environ 1 000 Md€ le montant total du devis d'ici 2040 ; le seul poste des tarifs d'achat représentant 680 Md€ d'ici 2030. En l'état actuel, le système est incapable de financer pareil investissement, sans faire exploser la précarité énergétique. La balle a été astucieusement confiée à Sigmar Gabriel, ministre socialiste de l'économie et de l'énergie de la chancelière conservatrice Angela Merkel.

Michel Houart

Nouveau site Internet Gazelco

Le nouveau site Internet de Gazelco a été mis en ligne ce début d'année 2014 !

L'adresse est restée la même qu'auparavant : <http://www.gazelco.be>, par contre il a été récréé complètement pour répondre aux demandes et aux besoins actuels de nos affiliés.

Chaque travailleur pourra y trouver les renseignements nécessaires pour pouvoir prendre contact avec sa délégation et pourra également faire connaissance avec l'ensemble de notre organisation.

Par définition, un site Internet est « vivant », le vôtre est donc connecté à l'actualité de notre secteur mais également à l'actualité de la FGTB et aussi à l'actualité d'autres centrales syndicales proches de Gazelco.



L'évolution de votre site sera constante et permanente, vous pourrez ainsi suivre l'évolution des dossiers qui nous concernent tous.

Bon surf et à bientôt.

Michel Houart

BARÈME NATIONAL DES EMPLOYÉS DU GAZ ET DE L'ÉLECTRICITÉ

BARÈME ANCIENS STATUTS

		ANCIENNETÉ - ANCIENNETÉIT																					
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	12	14	16	18	20	22	24	26	28	30	32
1,364,27	EE																						
01/2014	1,2105																						
CLASSE	TENSION SPANNING	100	104	108	112	116	120	123	126	129	132	135	138	141	144	147	150	152	154	156	158	160	162
1	210	3.468,05	3.606,77	3.745,49	3.884,20	4.022,93	4.161,65	4.265,69	4.369,74	4.473,78	4.577,82	4.681,86	4.785,91	4.889,95	4.993,98	5.098,02	5.202,06	5.271,42	5.340,79	5.410,15	5.479,51	5.548,87	5.618,23
2	197	3.253,35	3.383,49	3.513,62	3.643,76	3.773,89	3.904,03	4.001,62	4.099,23	4.196,83	4.294,43	4.392,03	4.489,64	4.587,23	4.684,83	4.782,43	4.880,03	4.945,10	5.010,16	5.075,24	5.140,30	5.205,37	5.270,43
3	185	3.055,18	3.177,39	3.299,59	3.421,81	3.544,01	3.666,22	3.757,88	3.849,52	3.941,18	4.032,84	4.124,50	4.216,15	4.307,81	4.399,47	4.491,11	4.582,77	4.643,88	4.704,98	4.766,08	4.827,18	4.888,29	4.949,40
4	174	2.873,92	2.988,46	3.103,41	3.218,34	3.333,28	3.448,23	3.534,43	3.620,64	3.706,84	3.793,05	3.879,25	3.965,46	4.051,66	4.137,88	4.224,08	4.310,29	4.367,75	4.425,22	4.482,70	4.540,16	4.597,64	4.655,11
5	164	2.708,37	2.816,71	2.925,05	3.033,38	3.141,72	3.250,05	3.331,31	3.412,56	3.493,81	3.575,05	3.656,32	3.737,56	3.818,81	3.900,06	3.981,31	4.062,57	4.116,73	4.170,90	4.225,07	4.279,24	4.333,41	4.387,57
6	156	2.576,26	2.679,31	2.782,36	2.885,41	2.988,46	3.091,51	3.169,80	3.246,09	3.323,38	3.400,67	3.477,95	3.555,24	3.632,53	3.709,82	3.787,11	3.864,39	3.915,92	3.967,44	4.018,97	4.070,49	4.122,02	4.173,54
7	150	2.477,18	2.576,26	2.675,35	2.774,43	2.873,52	2.972,61	3.046,93	3.121,24	3.195,55	3.269,88	3.344,19	3.418,50	3.492,81	3.567,13	3.641,45	3.715,76	3.765,31	3.814,85	3.864,39	3.913,93	3.963,48	4.013,03
8	145	2.394,60	2.490,39	2.586,17	2.681,96	2.777,73	2.873,52	2.945,36	3.017,20	3.089,04	3.160,87	3.232,71	3.304,56	3.376,39	3.448,23	3.520,06	3.591,90	3.639,79	3.687,69	3.735,58	3.783,47	3.831,37	3.879,25
9	140	2.312,03	2.404,51	2.497,00	2.589,48	2.681,96	2.774,43	2.843,79	2.913,15	2.982,51	3.051,88	3.121,24	3.190,60	3.259,96	3.329,32	3.398,68	3.468,05	3.514,29	3.560,53	3.606,77	3.653,01	3.699,25	3.745,49
10	135	2.229,46	2.318,64	2.407,82	2.497,00	2.586,17	2.675,35	2.742,23	2.809,11	2.876,00	2.942,88	3.009,76	3.076,66	3.143,54	3.210,42	3.277,30	3.344,19	3.388,77	3.433,37	3.477,95	3.522,54	3.567,13	3.611,72
11	130	2.146,88	2.232,76	2.318,64	2.404,51	2.490,39	2.576,26	2.640,67	2.705,08	2.769,48	2.833,89	2.898,29	2.962,70	3.027,11	3.091,51	3.155,92	3.220,33	3.263,27	3.306,20	3.349,14	3.392,08	3.435,01	3.477,95
12	125	2.064,31	2.146,88	2.229,46	2.312,03	2.394,60	2.477,18	2.539,11	2.601,04	2.662,97	2.724,90	2.786,83	2.848,75	2.910,68	2.972,61	3.034,54	3.096,47	3.137,75	3.179,04	3.220,33	3.261,61	3.302,90	3.344,19
13	120	1.981,73	2.061,01	2.140,27	2.219,55	2.298,81	2.378,09	2.437,54	2.497,00	2.556,44	2.615,89	2.675,35	2.734,80	2.794,26	2.853,71	2.913,15	2.972,61	3.012,24	3.051,88	3.091,51	3.131,15	3.170,78	3.210,42
14	115	1.899,17	1.975,14	2.051,10	2.127,07	2.203,04	2.279,00	2.335,97	2.392,95	2.449,93	2.506,90	2.563,88	2.620,85	2.677,82	2.734,80	2.791,78	2.848,75	2.886,73	2.924,71	2.962,70	3.000,68	3.038,67	3.076,66
KLASSE	100	1.651,45	1.717,51	1.783,56	1.849,62	1.915,68	1.981,73	2.031,28	2.080,83	2.130,37	2.179,92	2.229,46	2.279,00	2.328,54	2.378,09	2.427,63	2.477,18	2.510,20	2.543,24	2.576,26	2.609,29	2.642,32	2.675,35

SALAIRES INDEXÉS (indice quadrimestriel santé lissé) Montants en euro
GEINDEXEERDE LONEN (viermaandelijkse gezondheidsindex) Bedragen in euro

du forfait d'index ancien: 142,08

de vroegere indexforfait: 142,08

BARÈME MINIMUM SECTORIEL AGENTS N.C.T. CP326
(Non applicable pour EBL - LABORELEC)

INDEX	Klasse - Classe																1509,34			
	14 - 13	12 - 11		10		9		8		7		6 - 5		4 - 3		2 - 1		01/2014		
Anc	HA1	HA2	HB1	HB2	G1	G2	F1	F2	E1	E2	D1	D2	C1	C2	B1	B2	A1	A2	NORM	NORM+
40	2283,83	2740,60	2329,50	2795,40	2423,15	2907,79	2570,97	3085,17	2747,34	3296,81	2958,89	3550,66	3201,81	3842,18	3497,01	4196,42	3868,04	4641,65	100,00	120,00
39	2283,83	2740,60	2329,50	2795,40	2423,15	2907,79	2570,97	3085,17	2747,34	3296,81	2958,89	3550,66	3201,81	3842,18	3497,01	4196,42	3868,04	4641,65	100,00	120,00
38	2283,83	2740,60	2329,50	2795,40	2423,15	2907,79	2570,97	3085,17	2747,34	3296,81	2958,89	3550,66	3201,81	3842,18	3497,01	4196,42	3868,04	4641,65	100,00	120,00
37	2283,83	2740,60	2329,50	2795,40	2423,15	2907,79	2570,97	3085,17	2747,34	3296,81	2958,89	3550,66	3201,81	3842,18	3497,01	4196,42	3868,04	4641,65	100,00	120,00
36	2283,83	2740,60	2329,50	2795,40	2423,15	2907,79	2570,97	3085,17	2747,34	3296,81	2958,89	3550,66	3201,81	3842,18	3497,01	4196,42	3868,04	4641,65	100,00	120,00
35	2283,83	2739,95	2329,50	2794,75	2423,15	2907,12	2570,97	3084,45	2747,34	3296,07	2958,89	3549,84	3201,81	3841,29	3497,01	4195,51	3868,04	4640,65	100,00	119,97
34	2283,83	2739,95	2329,50	2794,75	2423,15	2907,12	2570,97	3084,45	2747,34	3296,07	2958,89	3549,84	3201,81	3841,29	3497,01	4195,51	3868,04	4640,65	100,00	119,97
33	2283,83	2712,83	2329,50	2767,08	2423,15	2878,34	2570,97	3053,91	2747,34	3263,44	2958,89	3514,69	3201,81	3803,26	3497,01	4153,96	3868,04	4594,69	100,00	118,79
32	2283,83	2712,83	2329,50	2767,08	2423,15	2878,34	2570,97	3053,91	2747,34	3263,44	2958,89	3514,69	3201,81	3803,26	3497,01	4153,96	3868,04	4594,69	100,00	118,79
31	2283,83	2685,97	2329,50	2739,69	2423,15	2849,84	2570,97	3023,67	2747,34	3231,13	2958,89	3479,88	3201,81	3785,60	3497,01	4112,83	3868,04	4549,20	100,00	117,61
30	2283,83	2685,97	2329,50	2739,69	2423,15	2849,84	2570,97	3023,67	2747,34	3231,13	2958,89	3479,88	3201,81	3785,60	3497,01	4112,83	3868,04	4549,20	100,00	117,61
29	2283,83	2659,37	2329,50	2712,56	2423,15	2821,63	2570,97	2993,74	2747,34	3199,13	2958,89	3445,43	3201,81	3728,32	3497,01	4072,11	3868,04	4504,16	100,00	116,44
28	2283,83	2659,37	2329,50	2712,56	2423,15	2821,63	2570,97	2993,74	2747,34	3199,13	2958,89	3445,43	3201,81	3728,32	3497,01	4072,11	3868,04	4504,16	100,00	116,44
27	2283,83	2633,04	2329,50	2685,70	2423,15	2793,69	2570,97	2964,09	2747,34	3167,45	2958,89	3411,32	3201,81	3691,41	3497,01	4031,79	3868,04	4459,57	100,00	115,29
26	2283,83	2633,04	2329,50	2685,70	2423,15	2793,69	2570,97	2964,09	2747,34	3167,45	2958,89	3411,32	3201,81	3691,41	3497,01	4031,79	3868,04	4459,57	100,00	115,29
25	2283,83	2606,97	2329,50	2659,11	2423,15	2766,03	2570,97	2934,75	2747,34	3136,09	2958,89	3377,55	3201,81	3654,86	3497,01	3991,87	3868,04	4415,41	100,00	114,15
24	2283,83	2606,97	2329,50	2659,11	2423,15	2766,03	2570,97	2934,75	2747,34	3136,09	2958,89	3377,55	3201,81	3654,86	3497,01	3991,87	3868,04	4415,41	100,00	114,15
23	2283,83	2581,16	2329,50	2632,78	2423,15	2738,65	2570,97	2905,70	2747,34	3105,04	2958,89	3344,10	3201,81	3618,68	3497,01	3952,34	3868,04	4371,70	100,00	113,02
22	2283,83	2581,16	2329,50	2632,78	2423,15	2738,65	2570,97	2905,70	2747,34	3105,04	2958,89	3344,10	3201,81	3618,68	3497,01	3952,34	3868,04	4371,70	100,00	113,02
21	2283,83	2555,61	2329,50	2606,71	2423,15	2711,53	2570,97	2876,92	2747,34	3074,29	2958,89	3311,00	3201,81	3582,85	3497,01	3913,21	3868,04	4328,41	100,00	111,90
20	2283,83	2555,61	2329,50	2606,71	2423,15	2711,53	2570,97	2876,92	2747,34	3074,29	2958,89	3311,00	3201,81	3582,85	3497,01	3913,21	3868,04	4328,41	100,00	111,90
19	2283,83	2505,49	2329,50	2555,61	2423,15	2658,37	2570,97	2820,51	2747,34	3014,01	2958,89	3246,08	3201,81	3512,59	3497,01	3836,47	3868,04	4243,54	100,00	109,71
18	2283,83	2505,49	2329,50	2555,61	2423,15	2658,37	2570,97	2820,51	2747,34	3014,01	2958,89	3246,08	3201,81	3512,59	3497,01	3836,47	3868,04	4243,54	100,00	109,71
17	2283,83	2456,37	2329,50	2505,49	2423,15	2606,24	2570,97	2765,21	2747,34	2954,92	2958,89	3182,43	3201,81	3443,72	3497,01	3761,25	3868,04	4160,33	100,00	107,56
16	2272,83	2456,37	2318,29	2505,49	2411,47	2606,24	2558,57	2765,21	2734,12	2954,92	2944,65	3182,43	3186,41	3443,72	3480,18	3761,25	3849,46	4160,33	99,52	107,56
15	2250,33	2408,21	2295,34	2456,37	2387,60	2555,14	2533,24	2710,99	2707,05	2896,98	2915,49	3120,03	3154,87	3376,19	3445,71	3687,50	3811,34	4078,76	98,53	105,45
14	2228,05	2408,21	2272,62	2456,37	2363,96	2555,14	2508,16	2710,99	2680,25	2896,98	2886,62	3120,03	3123,63	3376,19	3411,60	3687,50	3773,61	4078,76	97,56	105,45
13	2205,99	2360,98	2250,11	2408,21	2340,55	2505,03	2483,33	2657,83	2653,72	2840,17	2858,04	3058,85	3092,71	3309,99	3377,83	3615,19	3736,24	3998,78	96,59	103,38
12	2184,15	2360,98	2227,84	2408,21	2317,38	2505,03	2458,74	2657,83	2627,44	2840,17	2829,74	3058,85	3062,08	3309,99	3344,38	3615,19	3699,25	3998,78	95,64	103,38
11	2162,53	2314,69	2205,79	2360,98	2294,44	2455,91	2434,40	2605,72	2601,43	2784,48	2801,71	2998,87	3031,76	3245,08	3311,27	3544,31	3662,62	3920,37	94,69	101,35
10	2141,12	2314,69	2183,95	2360,98	2271,72	2455,91	2410,30	2605,72	2575,67	2784,48	2773,97	2998,87	3001,74	3245,08	3278,49	3544,31	3626,36	3920,37	93,75	101,35
9	2119,92	2247,28	2162,33	2292,21	2249,23	2384,38	2386,44	2529,82	2550,16	2703,37	2746,50	2911,52	2972,02	3190,57	3246,03	3441,08	3590,45	3806,19	92,82	98,40
8	2098,93	2225,03	2140,91	2269,52	2226,96	2360,78	2362,81	2504,78	2524,91	2676,61	2719,32	2882,70	2942,59	3119,37	3213,89	3407,00	3554,90	3768,50	91,90	97,43
7	2078,15	2160,22	2119,72	2203,41	2204,91	2292,02	2339,41	2431,82	2499,91	2598,65	2692,39	2798,74	2913,46	3028,51	3182,07	3307,76	3519,70	3658,74	90,99	94,59
6	2057,57	2138,83	2098,73	2181,60	2183,09	2289,32	2316,26	2407,75	2426,16	2572,92	2665,74	2771,03	2884,61	2998,53	3150,56	3275,01	3484,85	3622,51	90,09	93,65
5	2017,23	2076,54	2057,57	2118,06	2140,29	2203,23	2270,84	2337,62	2426,63	2497,98	2613,47	2690,32	2828,04	2911,19	3088,78	3179,62	3416,52	3517,00	88,33	90,92
4	1977,67	2055,99	2017,23	2097,09	2098,32	2181,42	2226,32	2314,48	2379,04	2473,25	2562,23	2663,69	2772,59	2882,37	3028,22	3148,14	3349,53	3482,17	86,59	90,02
3	1938,89	1976,90	1977,67	2016,44	2057,17	2097,52	2182,66	2225,46	2332,39	2378,12	2511,99	2561,25	2718,23	2771,51	2968,85	3027,05	3283,84	3348,24	84,90	86,56
2	1900,87	1938,14	1938,89	1976,90	2016,84	2056,39	2139,86	2181,82	2286,66	2331,50	2462,74	2511,02	2664,93	2717,17	2910,64	2967,70	3219,46	3282,59	83,23	84,86
1	1863,60	1863,60	1900,87	1900,87	1977,29	1977,29	2097,91	2097,91	2241,82	2241,82	2414,45	2414,45	2612,67	2612,67	2853,56	3156,33	3156,33	3156,33	81,60	81,60
0	1827,06	1827,06	1863,60	1863,60	1938,52	1938,52	2056,77	2056,77	2197,87	2197,87	2367,11	2367,11	2561,44	2561,44	2797,61	2797,61	3094,44	3094,44	80,00	80,00

SALAIRES INDEXÉS (indice quadrimestriel santé lissé) Montants en euro

À LIRE



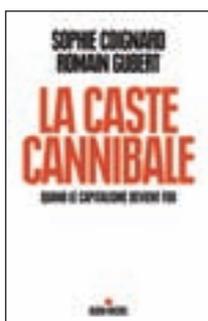
Travail et genre dans le monde

Depuis les années 1980, comment a évolué la place des hommes et des femmes dans le monde du travail en Europe, aux États-Unis, en Chine, au Japon, en Amérique latine, en Afrique, en Inde, au Maghreb et au Moyen-Orient ? Peut-on comparer, du point de vue du travail, de l'emploi, du chômage, de la formation, des régions du monde dont les histoires, les cultures et les niveaux de développement sont aussi contrastés ? Mettre en perspective ce qui semble incomparable : tel est le défi que relève cet ouvrage collectif d'une cinquantaine d'auteur(e)s du monde entier et de plusieurs disciplines.

À côté des sujets récurrents et nécessaires – écarts de salaire, évolution des métiers, conditions de travail, chômage – il traite aussi des migrations, de la mondialisation des emplois, de la protection sociale, du harcèlement, des formes de mobilisation, des nouvelles technologies, de la prostitution, etc. Cet ouvrage révèle le poids central du travail dans l'évolution des rapports sociaux de sexe et dans les processus d'émancipation des femmes. Car la question du travail n'est pas un simple domaine des études de genre : c'est une clé pour comprendre la place des femmes et des hommes dans la société.

Margaret Maruani est sociologue, directrice de recherche au CNRS. Elle dirige la revue *Travail, genre et société*. Elle est également professeure à l'université de Genève.

Margaret Maruani (dir.), *Travail et genre dans le monde. L'état des savoirs*, Paris, Éd. La Découverte, décembre 2013, 466 p., 29,50 €.



La caste cannibale

Nous avons voulu raconter dans ce livre comment l'alliance contre nature entre un État immoral et un capitalisme cupide a produit un système cannibale qui nous menace tous. Comment l'école ultralibérale de Chicago a-t-elle influencé la gauche, de Mitterrand à Hollande ? Pourquoi le Forum de Davos censure-t-il l'ancien président de la banque Edmond de Rothschild ? Que fait Nicolas Sarkozy avec le Washington Speakers Bureau ? Le grand patron de Renault, Carlos Ghosn, est-il devenu paranoïaque ? Dans quelles conditions trois hauts fonctionnaires français, tous de gauche, ont-ils accéléré la mondialisation financière ? Par quel mécanisme pervers, nos impôts financent-ils ce qu'il y a de plus toxique dans les salles de marché françaises ? Dans cette enquête incroyable qui mêle reportage et analyse, Sophie Coignard et Romain Gubert nous racontent comment les élites, en France et au-delà, ont perdu la tête

Sophie Coignard et Romain Gubert sont journalistes au magazine français *Le Point*.

Sandrine Coignard et Romain Gubert, *La caste cannibale - Quand le capitalisme devient fou*, Éd. Albin Michel, Paris, janvier 2014, 327 p., 19 €.



Rue de Pont-à-Lesse à 5500 Dinant - reservation@casteldepontalesse.be - 082 22 28 44 - www.casteldepontalesse.be



La conjuration des inégaux

Dans l'élan de la Révolution française, en 1796, Gracchus Babeuf imaginait prolonger l'égalité sur les questions économiques à travers un ultime combat contre le Directoire qui lui coûta la vie, à lui et à ses camarades, lors de la « conjuration des Égaux ». Deux siècles plus tard, à front renversé, une « conjuration des inégaux » semble s'être imposée à nous.

Vue d'en haut, la lutte des classes est symbolisée par une élite – des noms et des visages, unis par de multiples relations opératoires et redoutablement efficaces. Au sol, elle cherche à dépasser les ravages de la division sociale savamment provoquée et entretenue par les classes possédantes afin de saper toute amorce de reprise de conscience de classe. Derrière ce pare-feu illusoire que constitue le mythe des « classes moyennes », les identités sociales se diluent, se perdent et s'ignorent. Au point que l'écrasante majorité s'oublie jusqu'à en devenir invisible.

Les prolétaires – celles et ceux qui sont obligés de vendre leur force de travail, manuelle ou intellectuelle, pour vivre – n'ont jamais été aussi nombreux dans l'histoire du capitalisme. Pourtant, et c'est un paradoxe, ils n'ont jamais eu aussi peu conscience d'exister en tant que tels.

Olivier Besancenot est facteur de profession et a été le candidat de la Ligue communiste révolutionnaire (LCR) aux élections présidentielles françaises de 2002 et 2007. Il a été jusqu'en 2011 porte-parole du Nouveau Parti anticapitaliste (NPA), qui a succédé à la LCR.

Olivier Besancenot, *La conjuration des inégaux. La lutte des classes au XXI^e siècle*, Éd. Le Cherche-Midi, Paris, janvier 2014, 151 p., 13 €.

TRIBUNE

SOMMAIRE

Infos GÉNÉRALES

- 2 / Actualités
- 3 / Édito • Ils ne sont pas dangereux ; ils sont en danger !
- 4 / Dossier • Ces traités internationaux qui menacent nos droits et nos services publics
- 7 / Le mot qui pue • La crise
- 8 / IRB • Bruxelles prend son avenir en main

Infos GAZELCO

- 9 / Édito • Programmation sociale 2013-2014
- 10 / Le point sur l'actualité du secteur de l'énergie
- 12 / Nouveau site Internet Gazelco
- 13 / Tableaux • Barèmes
- 15 / À lire

www.cgsp-wallonne.be

www.gazelco.be



Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique

Mensuel de la Centrale générale des services publics (CGSP) de la FGTPB

Éditeur responsable : Gilbert Lieben - Place Fontainas, 9/11 - 1000 Bruxelles - tél. 02 508 58 11